



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 13 décembre 2011

Direction de la coordination et de la performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 6 décembre 2011, sous la présidence de M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2011- 24 concernant la création (par déplacement) d'un hypermarché de 3 500 m2, d'une galerie marchande de 6 boutiques, de 2 kiosques et à laquelle sera accolé un Drive de 30 m2 pour une surface totale de 4 233 m2 à YERVILLE (76760) – Rue du Bassin**

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-78 du 29 août 2011 donnant délégation à Monsieur Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- La demande, enregistrée le 21 octobre 2011, présentée par la SCI DES HARAS dont le siège social est situé 81, rue de la Myre -76760 YERVILLE, agissant en tant que futur propriétaire, et visant à une création (par déplacement) d'un hypermarché de 3 500 m2, d'une galerie marchande de 6 boutiques, de 2 kiosques et à laquelle sera accolé un Drive de 30 m2 pour une surface totale de 4 233 m2 à YERVILLE (76760) – Rue du Bassin.

- L'arrêté préfectoral du 4 novembre 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 6 décembre 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que la SCI DES HARAS a sollicité l'autorisation de créer un hypermarché à YERVILLE de 3 500 m², d'une galerie marchande de 6 boutiques, de 2 kiosques et à laquelle sera accolé un Drive de 30 m² pour une surface globale de vente de 4 233 m² ;

- que l'implantation de l'hypermarché à l'entrée de la commune va nécessairement affaiblir les activités déjà existantes dans le centre bourg et par conséquent leur dynamisme et leur équilibre ;

- que le projet ne fait pas apparaître d'analyse approfondie sur la circulation alors que cette approche paraît indispensable pour déterminer et prévoir des aménagements adaptés d'autant plus que la RD 929 est une voie classée à grande circulation ;

- que la zone n'est pas desservie en transport en commun ;

DECIDE de ne pas accorder l'autorisation sollicitée par 6 NON et une abstention (sur un total de 7 votants)

Ont voté défavorablement :

- M. TRASSY PAILLOGUES Alfred, Maire de YERVILLE,
- M. GAINVILLE Norbert, Maire de Val de Saane,
- M. COIS Joël, Maire de LIMESY,
- M. ROUSSEAU Jean-Nicolas, Président du Syndicat mixte Pays Plateau de Caux Maritime,
- Mme THAFOURNEL Frédérique, personnalité qualifiée en matière de consommation,
- Mme FOREST Evelyne, personne qualifiée en matière d'aménagement du territoire.

S'est abstenu :

- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière développement durable

En conséquence, la SCI DES HARAS dont le siège social est situé 81, rue de la Myre - 76760 YERVILLE, n'est pas autorisée à créer un hypermarché de 3 500 m², d'une galerie marchande de 6 boutiques, de 2 kiosques, d'un Drive de 30 m² pour une surface totale de 4 233 m² à YERVILLE (76760) – Rue du Bassin.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry HEGAY